

Image not found or type unknown



Plainte pour diffamation suite a un post sur message

Par **Lunaris**, le **08/12/2010** à **21:48**

Bonjour,rnrnJe viens d'apprendre que je vais être poursuivie pour diffamation par une société contre laquelle j'aurais tenu des propos qu'ils ont qualifiés de diffamants.rnrnJe suis en litige avec cette société et j'ai effectivement écrits 2 messages sur un forum tel que le votre, pour parler de mon expérience qui s'est révélée malheureuse.rnrnJe dois entamer une procédure au pénal contre cette même société.rnrnEn toute bonne foi, lorsque j'ai vu que quelqu'un souhaitait contacter cette société par 2 messages très brefs j'ai juste dit qu'il serait préférable de contacter plutôt les prud'hommes ou les associations de défenses des salariés....rnrnJe vous remercie pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **22:26**

Tout dépend des propos tenus, du contexte.rnrnAllez d'urgence voir un avocat.

Par **Lunaris**, le **09/12/2010** à **13:37**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse. J'ai déjà un avocat, car nous allons les assigner au mois de janvier 2011.rnrnC'est lui qui m'a averti de la plainte qui allait être portée à mon encontre.rnrnPouvez-vous me donner les délais entre le moment où la plainte est faite et le moment où moi je suis informée?rnrnCe qui me surprend, c'est que j'ai pris part à une discussion dont l'initiateur demandait qui avait connaissance de cette société.rnrnJ'ai répondu en

mettant en garde bien évidemment.rnrnCe qui est certain c'est que j'ai cité des éléments de ma facturation. Donc je n'ai rien inventé.rnrnJ'ai conseillé de se tourner plutôt vers des associations ou des avocats spécialisés.rnrnMerci pour tous vos conseils.

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 14:02**

En matière de diffamation, ce sont vraiment les mots exacts qui doivent être examinés et le contexte. Voyez avec votre avocat

Par **Lunaris**, le **09/12/2010 à 17:43**

C'est ce que je verrais avec lui. Merci en tout cas.